

PAX T

OCTOBRE 1957 N. 32

P A X n° 32

8<sup>e</sup> ANNÉE — OCTOBRE 1957

SOMMAIRE :

Les Moines et l'effort Missionnaire .....	1
Problèmes Missionnaires .....	9
L'Abbaye de Saint-Jacut .....	15
Chronique .....	23
Bibliographie .....	24
Amis de Landévennec.	

P A X CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES ABBAYES DE KERBÉNÉAT ET DE LANDEVENNEC

lien entre nos amis et nos monastères, leur permet de s'associer à la vie de nos communautés, s'efforce de les aider à bénéficier des richesses de la doctrine monastique, de la spiritualité liturgique et du patrimoine chrétien de notre Bretagne.

ABONNEMENT

Ordinaire : 250 francs — de soutien : 500 francs  
L'abonnement se renouvelle à la réception du n° de Janvier.

H. GOUGAY, Abbaye de Kerbénéat, Plouneventer (Finistère)  
C. C. P. 1145-34 Rennes

## LES MOINES et l'effort missionnaire

On sait le retentissement qu'a eu dans toute la chrétienté l'Encyclique de sa Sainteté Pie XII, FIDEI DONUM, sur l'activité missionnaire. Ce document n'a pas fini de faire naître de grands désirs, de susciter des initiatives et aussi... de faire poser bien des questions.

Nos amis, nos oblats, tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la vie monastique ne se sont-ils pas demandé : les moines ont-ils leur place dans cette mobilisation générale ? ont-ils un rôle quelconque à jouer dans cet effort de toute l'Eglise pour étendre le Royaume de Dieu ? ou bien leur vocation spéciale les condamne-t-elle à se tenir à l'écart de ce grand mouvement ?

La réponse de l'autorité, de la doctrine, de l'histoire est si formelle et si convaincante qu'il suffira de l'exposer brièvement pour éclairer tous les doutes. L'Eglise a parlé pour dire qu'elle voulait des moines dans les pays de missions et elle est intervenue pour les y envoyer. Cette politique, la doctrine de l'économie du salut la justifie pleinement. Et les moines enfin, obéissant à la fois aux directives de la Hiérarchie et à la logique de leur vocation, sont partis en effet dans les pays les plus lointains pour y rendre l'Eglise présente dans la complexité de son mystère.

Politique de la Hiérarchie, enseignement de la doctrine, leçon des faits : tels sont les articles de notre réponse.

### LA POLITIQUE DE LA HIÉRARCHIE

Pour être complet, il faudrait parcourir l'histoire de l'Eglise, étudier sa politique missionnaire, consulter les archives de la Propagande et relever les initiatives de sa Hiérarchie dans ce sens. Il ne peut en être question ici. Nous nous contenterons de rappeler des exemples célèbres.

C'est une vérité presque banale de dire que ce sont les moines qui ont converti l'Europe barbare. On les voit au cours des siècles apporter la bonne nouvelle du Christ dans les pays les plus reculés. « Dans les pays latins, il y avait des chrétientés dans les grandes villes et certaines étaient très florissantes avant l'arrivée des moines. Par contre, les campagnes étaient encore dans le paganisme; la fondation de nombreux monastères en pleine campagne permit d'atteindre ces populations délaissées. Dans les pays du Nord, germaniques, anglo-saxons ou slaves, les moines furent bien souvent les premiers à apporter la foi chrétienne : saint Augustin en Angleterre, saint Boniface en Germanie »

Quelle était alors la méthode d'apostolat préconisée par les Papes et les Evêques qui envoyaient ainsi partout des groupes monastiques ? Un auteur compétent la précise ainsi :

Le problème nous est présenté dans toute son actualité et son angoisse, dans la vie de saint Grégoire Le Grand. Il avait conçu l'immense désir de convertir l'Angleterre et, devenu pape, il se mit en devoir de le réaliser. Allait-il envoyer des missionnaires parcourir tout le pays ? Il adopta pour solution celle de transporter en plein pays païen un monastère tout entier ; il envoya donc quarante moines avec Saint Augustin, à Cantorbéry. Mais il avait une trop haute estime de la clôture monastique pour demander à ses missionnaires de prêcher de ville en ville et dans toute la campagne. L'influence du monastère devait s'exercer surtout par rayonnement. Sans doute, quelques moines, peu nombreux, sortaient du monastère pour prêcher, mais c'était seulement dans les environs immédiats. C'était plutôt en somme le monastère qui devait faire attraction et devenir un centre de vie religieuse intense : il était moins centre d'expansion que d'attraction. L'expansion se réalisait par la fondation d'autres monastères. Peu à peu, la foi pénétrait tout le pays. Des textes de saint Grégoire sont frappants, qui montrent le nombre tout à fait restreint de ceux qui pouvaient sortir du monastère. C'était avant tout la vie contemplative. Et cependant, l'histoire est là qui nous montre l'action merveilleuse de ces foyers de prière et de vie religieuse.

On pourrait en dire à peu près autant de tous les pays et de toutes les époques. Les monastères fondés par toute l'Europe étaient le grand moyen d'évangélisation ; tous les grands moines apôtres n'avaient qu'une préoccupation : fonder des monastères. Ceux-ci devaient devenir, en même temps que des foyers de prière, des centres de culture et de défrichement ; beaucoup de grandes villes sont nées ainsi.

La politique de la Hiérarchie est ainsi fermement arrêtée. Elle consiste à créer partout, et le plus tôt possible, des centres de vie religieuse et monastique, afin que l'exemple de l'Evangile pratiqué dans l'absolu de son idéal, conquière peu à peu les âmes au Christ. En somme, c'est la politique de la *tâche d'huile*.

Il n'est pas possible de suivre la continuation de cette politique tout au long de l'histoire de l'Eglise. Qu'il nous suffise de faire ressortir par quelques citations la fidélité des derniers Papes à la pensée traditionnelle et leur souci de créer dans tous les pays de mission des foyers de vie contemplative et monastique.

Benoît XV, dans son Encyclique *MAXIMUM ILLUD*, indique qu'il est très désirable que les contemplatifs soient originaires du pays même où ils sont installés, car ils sont partie intégrante de l'Eglise, et l'Eglise ne doit nulle part, chez aucun peuple, se poser en étrangère, puisqu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle.

Pie XI, le Pape des Missions et de l'Action Catholique, est revenu avec insistance sur l'excellence de la vie contemplative, sur sa nécessité dans l'Eglise, sur sa place dans l'effort missionnaire. Il écrit dans la Constitution *UMBRATILEM*, du 8 juillet 1924, adressée à l'Ordre des Chartreux :

Tous ceux qui font profession de mener une vie de solitude loin des tracas et des folies du monde, non seulement dans le but d'appliquer toute la force de leur esprit à la contemplation des divins mystères et des vérités éternelles, et d'offrir à Dieu d'incessantes supplications pour l'épanouissement et l'extension chaque jour plus grands de son règne, mais encore pour effacer et expier leurs propres fautes et surtout celles du prochain par les mortifications de l'esprit et du corps volontairement embrassées ou prescrites par la Règle ; ceux-là, on le doit affirmer, ont certainement comme Marie de Béthanie choisi la meilleure part. Si le Seigneur y appelle, il n'y a pas en effet de condition ni de genre de vie que l'on puisse proposer comme plus parfait au choix et à l'ambition des hommes... Il est surprenant de voir les services rendus à la société chrétienne par cette institution (monastique) qui reposait tout entière sur l'application exclusive des moines à la contemplation des réalités célestes, chacun vivant dans le secret de sa cellule, libre et dégagé de tout ministère extérieur. Il était impossible que le clergé et le peuple ne regardassent point comme un magnifique exemple dont ils pouvaient tirer grand profit

ces hommes qui, entraînés par l'amour du Christ vers ce qu'il y avait de plus parfait et de plus austère, reproduisaient la vie intérieure et cachée que le Seigneur lui-même avait menée à Nazareth et paraissaient ainsi comme des victimes consacrées à Dieu ce qui manquait aux souffrances de la Passion.

Et, avec une autorité qui ne semblait souffrir aucun délai, le même Pape voulait que cette vie contemplative qu'il louait si fort fût présente dans toutes les Missions. Nous lisons dans l'Encyclique *RERUM ECCLESIAE* du 28 Février 1926 :

Nous exhortons vivement les Supérieurs Généraux des Ordres contemplatifs à introduire et à étendre de plus en plus dans les pays de Missions cette forme de vie plus austère, en y fondant des monastères ; travaillez-y de votre côté, Vénérables Frères, Fils bien-aimés, en les priant sans relâche, à temps et à contre-temps. Ces hommes solitaires attireront sur vous et sur vos travaux une abondance extraordinaire de grâces célestes. Et l'on ne saurait mettre en doute que la vie monastique ne trouve dans vos contrées un excellent terrain ; en certaines régions surtout, les habitants, bien que non-chrétiens pour la plupart, sont naturellement enclins à la solitude, à la prière et à la contemplation... Si les Supérieurs de ces Ordres contemplatifs répondent à vos demandes et établissent leurs religieux en divers endroits que d'un commun accord vous aurez choisis, ils feront leurs œuvres extrêmement salutaire pour des multitudes immenses d'âmes, et leur acte nous donnera satisfaction et agrément, bien plus qu'on ne saurait l'imaginer.

Sa Sainteté Pie XII s'est penchée, elle aussi, sur la vocation apostolique des âmes contemplatives, et dans la Constitution *SPONSA CHRISTI*, elle a précisé de quelle manière devait s'exercer cet apostolat. Ecoutons ses directives.

Elles (les âmes contemplatives) doivent bien savoir que leur vocation est pleinement et complètement apostolique, sans limites de lieux, de temps ou de choses, qu'elle s'étend partout et toujours à tout ce qui regarde d'une façon ou d'une autre l'honneur de leur Epoux ou le salut des âmes... Cet apostolat général par lequel elles doivent être jalouses de l'honneur de leur Epoux divin et promouvoir le bien de toute l'Eglise et de tous les fidèles, utilise principalement ces trois moyens :

— l'exemple de la perfection chrétienne par leur vie qui, même sans paroles, entraîne les fidèles profondément et constamment vers le Christ et vers la perfection chrétienne et, comme un étendard, encourage et attire les bons soldats du Christ au bon combat et à la victoire.

— la prière, en l'offrant à Dieu, soit publiquement, au nom de l'Eglise, solennellement, sept fois par jour aux heures canoniques, soit en privé, sous toutes ses formes, avec persévérance.

— le zèle pour se dévouer, en ajoutant aux mortifications qui naissent de la vie commune et de la fidèle observance de la Règle, d'autres exercices d'abnégation personnelle prescrits par la Règle ou embrassés tout à fait généreusement afin de compléter ainsi « ce qui manque aux souffrances du Christ Jésus, pour son Corps, qui est l'Eglise. »

Faisant écho aux appels si pressants des Souverains Pontifes, les Evêques missionnaires ne se sont pas découragés, et l'on peut dire qu'ils ont obéi au pied de la lettre aux instructions de Pie XI que nous rapportons plus haut : « Travaillez-y, Vénérables Frères, Fils bien-aimés, en les priant (les Supérieurs des Ordres contemplatifs) sans relâche, à temps et à contre-temps... » Quel est en France le monastère qui n'a pas reçu la visite d'un, de plusieurs évêques Missionnaires venus de toutes les parties du monde solliciter un groupe de moines pour instaurer la vie contemplative dans leurs diocèses lointains ? Et tous se font volontiers l'écho de Mgr de Guébriant, affirmant au Congrès Missionnaire de Lisieux, en 1929 : « J'aurais à choisir entre l'entrée dans l'Eglise de dix mille nouveaux chrétiens et la fondation d'un Monastère cistercien, je n'hésiterais pas un instant. C'est pour le monastère que j'opterais, car il réserve pour l'avenir des espérances exceptionnellement plus fécondes. »

## L'ENSEIGNEMENT DE LA DOCTRINE

L'insistance des Souverains Pontifes et des Evêques à fonder des communautés contemplatives en pays de missions s'éclaire par la doctrine du mystère de l'Eglise, par la compréhension de son rôle dans l'économie du salut.

Il est nécessaire que partout où elle s'étend, l'Eglise soit présente dans l'intégrité de son mystère, sous tous les aspects de son activité surnaturelle. Par son mystère, elle perpétue le mystère même de Jésus, dans la complexité de sa transcendance et de son incarnation ; par son activité, comme son Chef, elle est essentiellement médiatrice. Parce qu'elle est tournée vers Dieu d'abord, pour le connaître, l'adorer, pour lui offrir toute créature en hommage de dépendance, le premier aspect de l'Eglise est contemplatif et la première fonction de son sacerdoce est sacrificielle. L'Eglise qui ne se présenterait pas dans le rayonnement incontestable de cet aspect, dans l'exercice public, reconnu, et d'une certaine façon solennel, de cette fonction, cette église ne serait pas l'Eglise de Jésus-Christ, de Jésus qui est venu d'abord pour rendre à son Père l'hommage d'adoration, de réparation, d'action de grâces que l'humanité, depuis son péché, n'était plus capable de lui rendre.

Or, ce sont précisément les communautés monastiques qui font rayonner cet aspect contemplatif de l'Eglise, et qui se spécifient, si l'expression est permise, dans l'exercice de cette fonction sacrificielle. Nous ne disons pas que les autres familles missionnaires ne remplissent pas en plénitude leur fonction médiatrice ; par l'exercice même du sacerdoce de chacun de leurs prêtres, elles adorent avec le Christ, avec lui, elles réparent et remercient. Mais ce sont les communautés monastiques qui, par leur vie uniquement consacrée à la recherche de Dieu et à la prière liturgique, font rayonner cet aspect et l'imposent. Elles ont donc leur place dans tous les pays où l'Eglise veut être présente.

Cela devient plus évident encore si l'on réfléchit sur la célébration, dans tout son déroulement, du cycle liturgique. Jusqu'à la fin des temps, Jésus veut revivre dans son corps mystique, qui est l'Eglise, chacun des mystères qu'il a une fois vécus dans son corps historique, afin de rendre ces mystères contemporains de toutes les générations. C'est ce que les théologiens appellent la sacramentalité de la liturgie, qui n'est pas seulement commémoration, ni seulement une représentation, mais un vrai renouvellement, mystique, c'est-à-dire caché, mais tout à fait réel, du mystère rédempteur.

C'est aux communautés contemplatives, monastiques pour l'ordinaire, que par une députation explicite, officielle, l'Eglise confie la charge d'assurer la permanence de ce sacramentum liturgique. Il s'agit là d'une véritable fonction sociale, nécessaire à la vie, au parfait équilibre du Corps Mystique tout entier. Si l'Ordre monastique n'entraîne pas avec sérieux dans l'esprit de cette fonction, il manquerait gravement à la société à laquelle il appartient.

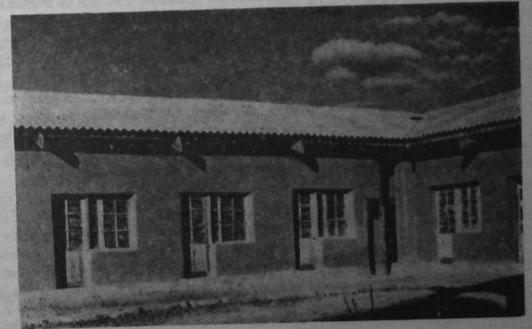
On comprend dès lors la volonté de l'Eglise de rendre partout présent ce sacramentum qui applique aux âmes contemporaines les mérites des mystères rédempteurs. Car si la grâce de cette célébration liturgique est indépendante des circonstances de temps et de lieu, cependant, les ministres de ce sacramentum, c'est-à-dire les âmes monastiques, se trouveront aidées dans leur fidélité à leur mission si elles vivent dans le milieu même où leur ministère doit porter ses fruits, avec un sentiment plus aigu des nécessités de

la rédemption. « *In omni loco sacrificatur et offeratur oblatio munda !* » s'écriait le prophète Malachie (I, II). Il est possible de reprendre cet appel en l'étendant à l'ensemble du ministère liturgique des communautés monastiques : « Mais de l'Orient au couchant, mon Nom est grand chez les nations et en tout lieu un sacrifice d'encens est présenté à mon Nom ainsi qu'une offrande pure. Car grand est mon Nom chez les nations ! déclare Yavhé Sabaoth. »

Dans la Constitution SPONSA CHRISTI que nous citons plus haut, Sa Sainteté Pie XII rappelle aux âmes contemplatives que le premier devoir de leur apostolat doit être de « rayonner l'exemple de la perfection chrétienne par leur vie qui, même sans paroles, entraîne les fidèles profondément et constamment vers le Christ et vers la perfection chrétienne et, comme étendard, encourage et attire les bons soldats du Christ au bon combat et à la victoire. »

C'est bien ce qu'avait compris sainte Thérèse quand elle déclarait, avec l'autorité qui s'attache à son enseignement en ces matières :

Monastère  
d'Ambroitaivo  
(Madagascar)



Je crois, en effet, que celui qui commence, avec le secours de Dieu, à marcher résolument vers le sommet de la perfection, ne va jamais seul au ciel. Il entraîne toujours une foule à sa suite. Il est comme un vaillant capitaine à qui Dieu confie des gens qui marchent en sa compagnie. Voilà pourquoi il trouve tant de dangers et de difficultés de la part du démon. Aussi, il ne lui faut pas peu de courage pour ne pas retourner en arrière ; il lui en faut un très grand, au contraire, et une faveur de Dieu toute spéciale...

Pour que ce témoignage puisse dégager toute sa force de persuasion, il est nécessaire qu'il soit perçu directement par ceux qui doivent en être impressionnés et c'est une raison pour que les communautés monastiques s'installent au cœur des pays de missions. Le Révérendissime Père Dom Sortais, Abbé Général des Cisterciens réformés, écrit à ce propos :

Quand les infidèles voient des moines et des moniales persévérer des années durant, persévérer toute une vie, dans une vocation rude et dépouillée, ils en sont frappés et sont ensuite plus facilement enclins à écouter les Missionnaires et à croire que la religion chrétienne apporte des secours qui viennent en aide aux forces naturelles, et que les religieux, pour vivre d'une manière si surprenante, doivent avoir trouvé ici-bas l'objet de leur recherche. Ils entrevoient alors plus aisément que le Dieu des chrétiens est un Dieu personnel, et qu'il doit être aussi bon que puissant, puisqu'il aide les siens à s'élever vers lui.

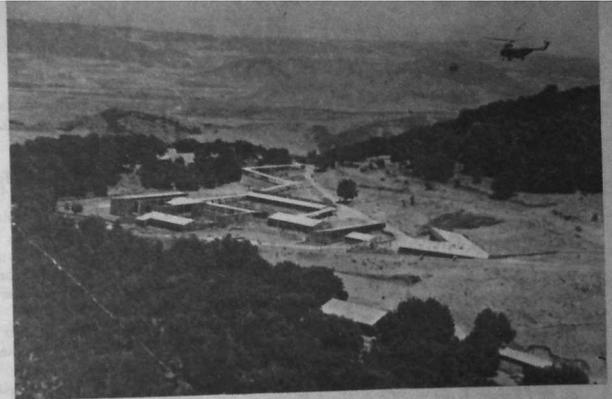
Un autre aspect du Mystère de l'Eglise paraît exiger la fondation de communautés contemplatives dans les pays de missions. La réversibilité des mérites est une des lois de la vie du Corps mystique. Chacun sait en quels termes elle a été formulée par saint Paul : « *Mors in nobis operatur, vita autem in vobis.* » (II Cor. 4, 12) « Ainsi la mort fait son œuvre en nous, et la vie en vous. », et dans un autre texte encore plus connu : « Je me réjouis en cette heure des souffrances que j'endure pour vous, et je complète en ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ, en faveur de son corps, qui est l'Eglise, car j'en suis devenu le ministre en vertu de la mission que Dieu m'a confiée envers vous... »

Dans l'Encyclique *MYSTICI CORPORIS CHRISTI*, Pie XII a insisté sur les richesses de cette doctrine : « Le salut d'un grand nombre d'âmes dépend des prières et des mortifications volontaires supportées à cette fin par les membres du Corps Mystique de Jésus-Christ. » Et dans la Constitution *SPONSA CHRISTI*, nous l'avons déjà dit, il assigne aux âmes contemplatives, comme l'une de leurs fonctions essentielles, ce ministère de la souffrance : elles doivent offrir, unies à celles du Rédempteur, les souffrances de l'humanité, cet univers de misères physiques, intellectuelles, morales, spirituelles; elles doivent offrir aussi leurs propres souffrances, afin d'assurer à l'œuvre de la Rédemption cette part de sacrifice volontaire que Dieu attend de chaque génération. « Puissante est la souffrance, quand elle est aussi volontaire que le péché ! »

Il est bien évident que les contemplatifs rempliront ce ministère difficile avec une générosité plus fervente s'ils peuvent l'exercer au milieu même des Eglises auxquelles ils doivent assurer ainsi cette réversibilité salutaire. Directement pressés par les misères qu'ils ont à purifier, ils offriront avec plus de conviction leurs sacrifices quotidiens, unis au sacrifice éternel du Christ. « *In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a Te, Domine, et sic fiat sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie, ut placeat Tibi, Domine Deus.* »

Pouvons-nous ajouter, pour conclure, que les contingences politiques elles-mêmes semblent pousser à l'implantation rapide de communautés contemplatives dans les missions. Si la présence de l'Eglise, sous tous les aspects de son mystère et de sa fonction rédemptrice, doit être assurée dans tous les pays, il est nécessaire que des moines et des moniales missionnaires forment au plus tôt des indigènes à la vie contemplative. Ceux-ci pourront alors assurer sur place la permanence d'un témoignage que, sous la pression d'influences que nous n'avons pas à analyser ici, les premiers ne pourront plus, et bientôt peut-être, assurer par eux-mêmes. « La vie contemplative, écrit encore Dom Sortais, ne peut être assurée de façon durable, dans un pays, par des étrangers à ce pays. Les raisons qu'on peut donner ne sont pas différentes de celles que Pie XI mettait en avant dans *RERUM ECCLESIAE*, pour préconiser la formation d'un clergé indigène. »

Le monastère du Christ-Roi à Tioumliline (Maroc)



#### LA LEÇON DES FAITS

Nous ne pouvons songer à donner une liste exhaustive des communautés contemplatives en pays de Missions. Tout essai nous condamnerait à des oublis. Il serait cependant édifiant de voir avec quel empressement moines et moniales ont répondu aux appels de l'Eglise. Nous devons nous limiter et choisir un exemple. Nous le prendrons chez nous.

La famille bénédictine du Père Muard a 100 ans d'existence. Elle a connu deux expulsions, deux guerres. Des épreuves de toutes sortes ont retardé son essor. Et cependant, déjà, par ses fondations missionnaires, elle proclame comment l'Ordre monastique entend répondre aux appels de la Hiérarchie et aux exigences de sa propre vocation.

#### La Pierre-qui-Vire

Vers 1930, Mgr de Guébriant, Supérieur des Missions Etrangères de Paris, presse le Révérendissime Père Abbé Dom Fulbert Gloriès d'ouvrir en Indochine des maisons qui puissent accueillir les nombreuses vocations à la vie contemplative. En 1935, trois moines partent s'installer à Dalat, à 300 kms au Nord-Est de Saïgon, et y fondent le Monastère du Christ-Roi. Rapidement on se rendit compte que le recrutement indigène ne serait pas facile à Dalat. On ouvrit aux portes de Hué, en 1940, la maison du Noviciat du Sacré-Cœur de THIEN-AN ou *Paix Céleste*.

Malgré les difficultés de toutes sortes créées par la guerre civile, la communauté s'est recrutée rapidement. Elle compte actuellement plus de soixante religieux, presque tous annamites, prêtres ou frères convers. Le Supérieur lui-même est un Indochinois. Au cours de l'année 1956, il est venu en Europe et a pu donner dans tous nos monastères d'excellentes nouvelles de sa communauté. Loin des remous politiques, elle rayonne cette *Paix Céleste* proclamée par son nom.

Dans ces dernières années, la Pierre-qui-Vire a fait deux autres fondations missionnaires à KEP, dans le Cambodge, et à AMBROITAIVO, dans l'île de Madagascar.

Au moment même où nous mettons sous presse, les journaux rendent officielle l'érection d'un nouveau monastère en Afrique Equatoriale Française. Quatre religieux

sent déjà désignés. Sur la demande de Son Excellence Mgr Fauvet, Evêque de la Pointe Noire, ils s'installeront dans la vallée du Niari, dans l'ancienne mission de la Bouenza.

#### Belloc

En 1899, sur la demande de Léon XIII, notre Abbé Général appelait en Palestine trois moines de Belloc pour leur confier le vieux sanctuaire d'Abou Gosch, sur la route de Jaffa. En 1901, la petite communauté fit l'acquisition d'un terrain à Jérusalem, sur le Mont des Oliviers, où furent plus tard installés les deux Séminaires Syriens, Petit et Grand, dont la direction fut confiée à nos Pères. Pendant plus de 40 ans, la communauté de Belloc porta courageusement presque seule le poids de cette Œuvre. Elle fut contrainte il y a une dizaine d'années, de la passer à d'autres mains. Mais le souvenir du bien qu'elle y fit reste vivant dans les cœurs des prêtres syriens.

En 1899 également, un Evêque d'Argentine, l'Evêque de Parana, offrit au Révérendissime Père Abbé de Belloc, Dom Augustin Bastres, une propriété non loin de la ville de Victoria. Le 30 Août 1899, un groupe de quatre Pères, trois Clercs, quatre Convers et plusieurs postulants prennent possession de la maison de NINO-DIOS ou de l'*Enfant-Jésus*. En 1903, NINO-DIOS fut érigé en Prieuré Conventuel et le Noviciat s'y ouvrit avec huit novices venus d'Europe. Le recrutement argentin, très lent dans les débuts, devint régulier à partir de 1914. En 1919, NINO-DIOS a été érigé en Abbaye. Elle abrite aujourd'hui une magnifique communauté de plus de 80 moines, en majorité argentins. Une quinzaine d'entre eux ont quitté Nino-Dios au début de 1956 pour fonder au nord de l'Argentine, sur les premiers contreforts de la Cordillère des Andes, dans la province de Tucuman, un nouveau centre de vie monastique.

#### Encalcat

En octobre 1952, sur la demande du Saint Siège, l'Abbé d'Encalcat amenait au Maroc quinze prêtres et cinq frères convers. Il les installa à TIOUMLILINE, près d'Azrou, dans le Moyen Atlas. Le 29 Octobre 1952, à la bénédiction de la Chapelle du monastère, Son Excellence Mgr Lefèvre, Vicaire Apostolique de Rabat, donnait à la communauté cette consigne : « Ni curés, ni aumôniers ; mais hommes de prière et maison de retraite. »

Les moines de Tioumliline restent fidèles à ces directives. Ils sont maintenant une trentaine. Ils sortent peu de leur clôture, mais l'orphelinat indigène, le dispensaire, les Cours d'été les mettent largement en contact avec les âmes et les besoins de ce pays. Leur monastère est devenu un centre d'accueil où berbères, arabes, européens se retrouvent dans la paix.

Le monastère du Christ-Roi de Tioumliline a été érigé en Prieuré indépendant en septembre 1955.

En ce mois d'Octobre, dominé par la fête du Christ-Roi et consacré à la grande intention des Missions, remercions Dieu ensemble de ce qui a été fait déjà, demandons lui d'éclairer sur ce qui reste à faire encore :

« Afin que d'un pôle du monde à l'autre, une seule voix retentisse : Loué soit Celui par qui nous a été acquis le salut. »

## PROBLEMES MISSIONNAIRES

### - à propos de livres récents

Ne faudrait-il pas plutôt parler du *mystère* missionnaire ou, plus simplement, du mystère même de l'Eglise ? La Mission, en effet, qui se présente comme le prolongement de la *mission* du Christ, reproduit et met en une particulière évidence l'aspect fondamental de l'Incarnation, mystère d'échange et de compénétration de l'humain et du divin, dans une union substantielle qui doit respecter l'un et l'autre, tout en respectant la relativité de l'un par rapport à l'autre. C'est le rôle de la Missiologie — théologie de la Mission, et par suite fondement de l'apostolat et de la spiritualité missionnaires — de préciser cette harmonie dans la tension entre l'humain et le divin, le permanent et le changeant, l'absolu et le relatif. Mais un tel problème ne date pas d'aujourd'hui seulement ; il fut celui de l'Eglise apostolique, appelée à communiquer aux Gentils le salut qui devait, de par la volonté divine, « venir des Juifs », il continua à se poser au cours des siècles puisque, en fait, ce sont des Occidentaux qui apportèrent la Foi aux peuples d'Orient ou d'Afrique. Cette Foi, qu'ils vivaient avec leur mentalité d'Occidentaux et d'hommes de leur époque, comment devaient-ils la transmettre pour garder la pureté du message évangélique en même temps que son universalité ? Le risque était double : enfermer la foi dans un cadre ethnique et culturel qui la rendrait inassimilable, ou bien, au contraire, par un souci exagéré de la mettre à la portée de tous, en arriver à la modérer, et donc à la mesurer, sur les éléments locaux tout humains, et parfois incompatibles avec elle. Fixisme ou syncrétisme, ce ne sont là que les manifestations extrêmes de la tension, propre au régime même de l'Eglise terrestre, entre le transcendant et l'immanent, tension que nous retrouvons tout près de nous, à chaque instant, entre les tendances qualifiées, à la limite, d'*intégriste* et de *progressiste*. L'accord se réalise, non par la suppression de cette tension, mais par un dépassement, une *assomption*, qui exige une purification préalable. C'est dans l'absolu de sa transcendance, et non malgré elle, que Dieu est immanent ; c'est à force d'être Dieu que le Christ est pleinement homme.

C'est ainsi qu'en se penchant sur le problème de l'Eglise missionnaire, c'est notre propre Eglise, c'est l'Eglise tout court, avec son drame, que nous découvrons plus clairement et que nous pouvons juger avec plus d'équité. C'est dans ce but que nous nous proposons de présenter — et de conseiller — au lecteur trois ouvrages récents, qui nous font aborder ce problème sous un triple aspect et dont le grand intérêt d'actualité, historique et humain, ne doit pas cacher l'importance du fait surnaturel qu'ils expriment.

Ces ouvrages appartiennent à une nouvelle collection, intitulée EGLISE VIVANTE (Castermann), et consacrée aux problèmes missionnaires tels qu'ils se présentent à la conscience des chrétiens de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, nous les faisant aborder sous des aspects de doctrine ou de témoignage, mais toujours dans une optique d'Eglise.

— E. Duperray : AMBASSADEURS DE DIEU A LA CHINE.

Si l'œuvre missionnaire a aussi pour but ultime « la christianisation de la pensée religieuse en laquelle s'exprime l'âme la plus secrète d'une civilisation », le principal effort du missionnaire sera de « repenser le christianisme à l'intérieur de cette civilisation et cette civilisation à l'intérieur du christianisme ». C'est ce souci fondamental de l'Eglise et de ses messagers que l'auteur, après avoir posé le problème dans une substantielle préface, nous fait pénétrer grâce à une série de textes missionnaires relatifs à la Chine, depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Récits de missionnaires, lettres ou textes officiels des Souverains Pontifes, de Jean de Montecorvin ou S. François-Xavier au Père Lebbe, dont on ne peut lire sans émotion la vibrante « confession », du bref de Paul V sur la liturgie chinoise aux textes de Pie XI, les témoignages rassemblés nous manifestent l'unique souci de l'Eglise : donner le Christ à la Chine, et la Chine au Christ, en intégrant les valeurs chinoises susceptibles d'être christianisées, grâce auxquelles Dieu préparait mystérieusement ce peuple à recevoir l'Evangile.

— J. Lefeuvre s.j. : LES ENFANTS DANS LA VILLE.

Cette « chronique de la vie chrétienne à Shangai, de 1949 à 1955 » (à recommander pour une lecture publique : communautés religieuses, grands élèves, etc.) nous fait toucher du doigt un autre aspect de ce même problème d'incarnation : l'intégration des Chrétiens dans la cité, avec le drame qui peut en résulter si le régime politique est plus ou moins lié à une mystique athée ou matérialiste. Un tel gouvernement est-il légitime ? Est-il encore possible d'être vraiment chrétien et vraiment chinois ? C'est quotidiennement que les chrétiens de Chine subissent, souvent jusqu'au martyre, une persécution qui a beau jeu pour se présenter comme une auto-défense contre l'Occident capitaliste ou anti-populaire. Mais c'est quotidiennement aussi qu'ils ont l'occasion de porter témoignage de leur double attachement, non contradictoire, à l'Eglise et à la Chine. Dans l'épreuve, la communauté chrétienne, le monde des étudiants en particulier, s'est fortifiée, affirmant cette vitalité surnaturelle et la nourrissant par un double effort de doctrine — il s'agit de connaître cette foi pour laquelle on est prêt à mourir — et surtout de prière. Qu'y a-t-il de plus émouvant, de plus stimulant aussi, que cet épisode des étudiants se partageant, comme une relique, le chapelet de leur sœur arrêtée après avoir confessé sa foi, puis reconstituant ce chapelet pour le lui faire parvenir en prison à l'heure de la défaillance et arrachant en quelque sorte au ciel sa victoire définitive ? Citons aussi la lettre, pleine de fierté, que la communauté estudiantine adresse à son évêque, au seuil de l'année 1952 :

« ... La défense de la foi exige du sang et des larmes. Mais la joie qui sourd au fond de notre cœur fait taire la douleur des luttes et des sacrifices... La croix est pesante, mais seule la croix affermit notre marche et nous assure de l'épanouissement de la victoire. En songeant à l'unité de l'Eglise romaine, à l'avenir de notre Eglise de Chine, en songeant aux innombrables conversions futures, à l'avènement de la religion en Chine, à l'avènement de l'ère de Marie, nous rions. En riant nous porterons notre croix, nous ferons notre chemin de croix. Nous sommes joyeux d'avoir la chance de vivre cette heureuse époque... »

Pendant que nos frères, dignes successeurs des martyrs, souffrent et meurent pour sauver leur Foi et leur Eglise, avons-nous le droit de nous endormir ?

— Abbé J. Monchanin s.a.m. et Dom H. Le Saux o.s.b. : ERMITES DU SACCIDANANDA. Un essai d'intégration chrétienne de la tradition monastique de l'Inde.

Nous retrouvons le même problème, mais dans le cadre de la vie contemplative et monastique; aussi nous permettrons-nous de nous y arrêter un peu plus longuement. La vie contemplative, toute consacrée à la recherche de l'Unique, a pu être définie comme une anticipation de la vision béatifique et, comme le dit, dans l'introduction, le Rme Dom Winandy, « il importe souverainement qu'une telle anticipation subsiste au sein de l'Eglise, non seulement en certaines régions de la terre, mais partout où elle est présente. Là où fait défaut cet aspect, la réalité chrétienne est tronquée, et faussée, par conséquent. L'Eglise

ne vit pas en plénitude, et le risque est grand pour ceux du dehors de se méprendre sur sa véritable essence ». C'est là le motif profond qui explique le constant souci des Souverains Pontifes et des Evêques missionnaires d'implanter, aussitôt que possible, une communauté contemplative dans une nouvelle mission.

Or il se trouve que l'Inde paraît tout spécialement apte à réaliser cet idéal; terre mystique par excellence, il semble que les dons naturels accordés par Dieu à ce peuple l'appellent à être une riche pépinière de contemplatifs; il semble aussi que le témoignage de la vie contemplative soit le moyen par lequel il s'ouvrira au Christ. « Les non-chrétiens ont un droit strict à voir l'Eglise telle qu'elle est en sa totale mission : tournée vers les hommes à panser et à sauver, mais d'abord vers Dieu à adorer et à aimer. Là surtout où, comme en Inde, primauté est donnée à l'éternel sur le temps, à l'Absolu sur le contingent, la déficience de la fonction contemplative altérerait l'image de l'Eglise, au point de la faire blasphémer... » (p. 22).

Les auteurs nous font entrer aussi loin que possible dans cet idéal de contemplation hindoue, avec toutes ses exigences et son sens de la recherche de Dieu : à travers les textes de leurs mystiques, nous voyons comment « à travers tant de découvertes et tant d'errances, par intuitions fulgurantes et systèmes durcis, dans l'élan et à tâtons, l'Inde, en sa plus secrète essence, a voulu et veut encore Dieu et Dieu seul » (p. 25). N'y a-t-il pas là une sorte de préparation divine, au plan naturel, à l'accueil de la Révélation et du Christ ? Sans pouvoir encore s'ouvrir au mystère de la vie trinitaire, « les ermites de l'Inde, selon l'étymologie du nom SACCIDANANDA, attendent, dans l'espérance, cette parure ultime de la gloire du Dieu Trois fois Saint : Principe sat, Logos cit et Béatitude d'amour et de beauté ananda et unique » (p. 26).

Poussant plus loin, et nous invitant à pénétrer dans leur beau rêve, les auteurs cherchent à décrire le message que pourraient apporter à leurs frères hindous les moines chrétiens, enrichis de tout l'apport occidental, celui de la Règle de S. Benoît en particulier, mais surtout décidés à devenir de vrais *sannyāsīs* pour que — et c'est l'idéal qui nous est présenté — « l'ermite du Saccidananda soit beaucoup moins un moine chrétien devenu *sannyāsī* qu'un *sannyāsī* devenu chrétien, le *sannyāsī* qui, au terme de sa longue errance symbolique, a enfin, au détour d'un chemin ou à l'orée d'un village, rencontré le Christ » (p. 57).

Pour permettre au lecteur, et surtout au lecteur peu averti des réalités de la vie contemplative (nous pensons surtout à la distinction entre *vie contemplative* et *contemplation*, entre contemplation chrétienne et contemplation philosophique ou de sagesse), de profiter au mieux des richesses de cet ouvrage si attachant et, il faut le dire, séduisant par bien des aspects, il semble important de marquer, en accord sans aucun doute avec la pensée des auteurs, les limites d'une telle étude.

Il s'agit, nous dit-on, de christianiser la vie monastique et la mystique hindoues, et, pour cela, de voir leurs affinités avec leurs équivalents chrétiens. Mais il s'agit d'une démarche très délicate, pour éviter de tomber dans le syncrétisme, de proposer un certain compromis entre la religion du vrai Dieu et le paganisme et d'en arriver à un mélange entre les deux mystiques. Si le *sannyāsī* peut s'installer dans le Christianisme, retrouver comme naturellement dans le Christ le « Maître du Ciel » ou le *lurusottama* (la personne suprême) (cf. p. 75), sans avoir rien à abdiquer, à brûler, c'est qu'on lui a présenté un christianisme édulcoré, et faux par conséquent. La parole de l'Apôtre restera toujours vraie : « Nous prêchons un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les Grecs » (I Cor. 1, 23). Or, il n'y a pas de commune mesure entre Dieu et l'homme, à plus forte raison entre Dieu et les idoles. C'est le sens de toute la pédagogie divine de l'Ancien Testament : amener le peuple Juif, en le séparant et le purifiant, à ne reconnaître qu'un seul vrai Dieu, sans compromission avec les cultes païens. « Voyez

maintenant que c'est moi, moi qui suis Dieu et qu'il n'y a pas de Dieu à côté de moi. » (Deut. 32, 11). Nous savons, par la lecture de la Bible, combien cet idéal fut difficile à atteindre. Le Christ lui-même eut à lutter en ce sens.

Aussi, à ne souligner que les affinités, à vouloir même présenter, selon une vue très suggestive, les *Maîtres spirituels* de l'Inde comme les *contemporains* des sages de l'Ancienne Loi, à la façon des Job et des Melchisédech, ces « saints qui n'appartenaient même pas au peuple élu », à affirmer que « l'Inde, même si elle l'ignore, est en attente essentielle du Christ, comme le fut Israël jadis, comme le sont tous les peuples » (p. 42), on risque de ne pas s'apercevoir que le pas à franchir est bien plus grand que celui qui séparerait l'Ancien Testament, déjà porteur de la Révélation, du Nouveau, qui vient seulement accomplir, et ne détruit que ce qui s'opposait à cet accomplissement, l'image qui masquait la réalité. Mais il s'agit ici d'une mystique païenne, d'une sagesse qui trouve son épanouissement normal dans cette mystique païenne, et si l'on doit pouvoir en conserver les soubassements naturels, il faudra que la Croix du Christ vienne briser, non seulement une image imparfaite, mais l'aboutissement même de cette sagesse, ce qui lui donnait son sens et en faisait justement une *mystique*. Les auteurs nous signalent d'ailleurs ce qui constituera la principale difficulté de ce passage :

« Il ne s'agit pas, dans l'Inde, comme ce fut le cas en Grèce, d'un simple humanisme ou d'une mythologie humanocentrique à incliner devant la suprême Révélation. L'Inde se dit elle-même en possession d'une révélation divine, et d'une révélation aussi intimement tissée en son histoire et en son être que l'était pour le peuple juif la révélation en Israël... » (p. 37).

L'idéal présenté par cette révélation était de plus la « plongée dans le Soi » : « Le *sannyāsi* est essentiellement celui qui a plongé au-dedans, dans le Soi, celui qui ayant, pour ainsi dire, percé et dépassé son propre fond, a reconnu la source de son être et s'y est laissé immerger » (p. 63). La divinité, c'est en quelque sorte le SOI, dont on recherche l'intimité et la découverte. Pour le chrétien, et surtout le contemplatif chrétien, la perspective est autre : l'Absolu, c'est Dieu, infiniment au-dessus de nous et qui ne nous est présent au plus intime de notre être qu'en raison de sa transcendance. Il faut donc, au contraire, sortir de soi pour plonger en l'Autre, et ce n'est qu'au terme de cette démarche que, sans l'avoir recherchée pour elle-même, nous retrouverons la plénitude de notre être transfiguré : « Qui perd son âme à cause de moi la trouvera. » Mais à se rechercher soi-même avant tout, on se referme sur soi-même : « Qui aura trouvé son âme la perdra » (Mt. X, 39). L'on voit dès lors en quel sens il faut entendre des expressions comme les suivantes :

« L'Inde est en attente de la réalisation en le Christ de sa propre plénitude, en frémissement mystérieux à l'appel que dans le silence murmure au fond de son cœur l'Esprit d'Amour. Le jour viendra, nous osons l'attendre, où Dieu fera naître d'elle les Origène et les Augustin qui seront capables d'achever la Sagesse indienne en sa transfiguration christique. » (p. 82)

ou bien, à propos de la rencontre entre le *sannyāsi* et le Christ :

« Heure décisive : leurs regards se croisèrent et leurs yeux se pénétrèrent ; leurs âmes se touchèrent. Qu'en advint-il dès lors du *sannyāsi* ? Essentiellement, ce fut un creusement inespéré de son propre fond, car en reconnaissant son soi en le soi de Jésus, il y découvrit les abîmes, jusque-là insoupçonnés, de sa propre filiation au sein du Père, en l'unité et la grâce du Fils par nature. » (p. 57)

Une telle « transfiguration christique » ne peut être un simple *achèvement*, mais un véritable *renouvellement* qui, effectuant le passage dans un au-delà et évitant tout syncrétisme, permet de retrouver, purifiées et sublimées, les valeurs primitives.

Il en va un peu de même en ce qui concerne la présentation de la *vie monastique et contemplative*. Le dessein des auteurs est d'en parler dans une perspective, et avec une optique hindoues. D'où certaines prises de positions, certaines interprétations et même certains prolongements de la règle de S. Benoît. Aussi ne faut-il pas trop chercher, en ces pages, une définition de la vie contemplative en elle-même, mais plutôt l'un des aspects qu'elle peut revêtir. La vie contemplative n'est pas essentiellement une certaine recherche de solitude et de silence, un désir d'approfondissement de son être intime, une expérience de Dieu qui resterait d'ordre plutôt spéculatif ou intuitif. Non, la vie contemplative chrétienne est essentiellement un *état de vie*, et non un acte : l'acte de contemplation pure, achèvement de la vie contemplative, reste un don purement gratuit de Dieu, dont l'absence, ici-bas, n'empêche pas d'être un *contemplatif*. Cet état de vie repose sur le primat de la Charité (et non de la connaissance), en qui il trouve sa raison d'être. Être un contemplatif, c'est donc en fin de compte n'avoir d'autre but que de vivre de l'Amour, qui est la vie même de Dieu. Aussi, le moine, pour reprendre la définition de S. Benoît, est-il celui qui *cherche Dieu*, et dont toute la vie, organisée en vue de cette recherche, en tire tout son sens. Sa valeur lui vient donc, en tout premier lieu, de son caractère de *consécration*, et c'est cela qui lui est essentiel, beaucoup plus que les manifestations psychologiques ou même mystiques, au plan de l'union à Dieu. Ce n'est donc pas sans quelques précautions, et même sans quelques réserves que l'on pourra affirmer, en se recommandant de S. Benoît, que dire : « terre mystique, c'est dire : monachisme, le monachisme n'étant que « l'institutionnalisation » de la contemplation dans la société religieuse ». Quand on nous dit par ailleurs : « Ce n'est pas pourtant que l'institution monastique soit le but en soi, ni même le moyen par excellence. Ce dont l'Inde et l'Eglise ont besoin... ce sont de grands moines chrétiens... » (p. 47), ou encore :

« Des institutions monastiques plus ou moins parfaites ne sont pas capables par elles-mêmes de révéler le Christ à l'Inde. Seul le feront des Ramana chrétiens, des Sadā-Civā-Brahman illuminés de la lumière du Christ ; des Antoine, des Benoît, fils de l'Inde. Tout ce que peuvent faire les monastères, c'est de préparer les voies à ces Ramana, à ces Benoît... » (p. 53).

Il ne faudrait pas en conclure que l'institution monastique n'a pas une valeur en soi, supérieure même à celle de la contemplation personnelle, car c'est dans le cadre de cette institution que la vie des moines et leur contemplation acquièrent, par la profession, leur valeur de consécration, source de leur être véritable et de leur mesure aux yeux de Dieu et de l'Eglise.

C'est à cette question qu'il faut rattacher le problème posé par le choix de vie : *érémisme ou cénobitisme* (vie en communauté), surtout dans sa référence à la Règle de S. Benoît. Certes, au cœur de tout contemplatif, de tout moine, est inscrite une vocation de solitude, et le premier mouvement peut être de rechercher cette solitude dans un ermitage *seul avec Dieu seul*. De grands fondateurs ont tenté la démarche, et, nous le savons, chez S. Benoît en particulier, Subiaco a précédé le Cassin. Les auteurs, sensibles à l'attrait de l'âme hindoue pour l'érémisme, ont cru pouvoir faire le rapprochement. Mais peut-on encore légitimement se recommander de la paternité de S. Benoît et de sa règle pour organiser la vie des ermites ? Est-il vrai de dire du *Père des Moines* qu'« au sein même de l'institution cénobitique une certaine nostalgie soit demeurée du désert des origines » (p. 117), alors que cette perspective est délibérément écartée dès le chapitre premier de la Règle et ne se retrouve jamais ? Nous sommes quelque peu étonnés de voir affirmer : « quant aux *Sarabāites* et aux *Gyrovagues*, c'est uniquement en raison

de la déchéance où étaient tombées de son temps ces institutions primitives que S. Benoît les juge si sévèrement » (p. 120).

La vie contemplative, nous espérons l'avoir laissé soupçonner, est organisée pour trouver son plein épanouissement dans une ouverture aux dons de l'Esprit-Saint, et en cela elle a quelque chose d'angélique; telle est sa grandeur, mais tel est aussi son danger, et l'angélisme n'est pas illusoire pour qui n'a pas le cadre d'une communauté pour vérifier sa ferveur dans l'exercice de la charité fraternelle, de l'obéissance, de l'humilité, gardienne de son équilibre et de sa stabilité.

Le désir de la fuite au désert peut être le fruit d'une tentation aussi bien qu'un véritable appel. Et cet appel ne sera qu'exceptionnel; il ne pourra être entendu que par des âmes longuement formées, au sein d'une communauté, à l'exercice des vertus. Alors, mais alors seulement, il sera un véritable *dépassement* au sein de la vocation contemplative. Mais c'est en restant dans le cadre de leur communauté que le fils de S. Benoît rencontrera le Seigneur dans cette solitude intérieure où il l'appelle pour lui « parler au cœur » (Osée, II, 16). Une comparaison nous le fera mieux comprendre. Quel est le religieux ou la religieuse que la fidélité et la ferveur ne poussent pas, au sein de la vie active, à un désir de contemplation et de silence ? Ce désir, inspiré par Dieu, restera-t-il sans réponse de la part de Celui qui donne à la fois ce désir et la vocation ? Et n'est-ce pas dans le cadre de la vie active que ces âmes doivent normalement étancher leur soif de Dieu, sans pour autant que l'organisation institutionnelle correspondante soit modelée sur la structure de l'état de vie contemplatif ? De même, s'il n'est pas question de nier l'existence et la grandeur d'authentiques vocations érémitiques, qu'il s'agisse des formes que nous connaissons mieux, comme la Chartreuse, ou bien de la solitude absolue, sans aucune part de vie communautaire, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une vocation contemplative particulière, d'autant plus exceptionnelle que ses risques sont plus grands... Elle exige une longue et forte préparation à l'école d'un Maître et au milieu de disciples; mais il ne faudrait pas en conclure, en sens inverse, que « l'École du Service du Seigneur », dans la pensée de S. Benoît, doit être conçue et organisée comme une préparation à la vie érémitique. C'est, au contraire, dans la vie de communauté, et en l'assurant de façon toujours plus pure, plus totale, que l'âme monastique, appelée par vocation à ce genre de vie, doit déboucher dans la Solitude intérieure de la rencontre divine. La pensée de S. Benoît, sur ce point, est on ne peut plus claire. Il conclut son exposé sur les *instruments de l'art spirituel*, dont la mise en œuvre doit nous valoir « le salaire que (Dieu) Lui-même a promis » par ces mots : « L'atelier où nous réaliserons diligemment toutes ces tâches, c'est le cloître du monastère, avec la stabilité dans la communauté ».

A ce motif, d'ordre moral, vient s'en ajouter un autre, qui est de l'ordre du *mystère* : la communauté, en tant que telle, est une image privilégiée du mystère de l'Eglise; c'est donc par elle et par son insertion dans et notre vocation vie que nous serons rendus participants du mystère du Christ total. « *Unum sunt, qui ad invicem sunt* ».

C'est à cette lumière et avec ces précisions que nous souhaitons au lecteur de mieux comprendre comment il est possible que « dans les préparations providentielles, le monachisme soit destiné à être le lieu de rencontre entre l'Eglise et l'Inde, le plan sur lequel elles se sentiront enfin, au plus intime, compréhensibles l'une à l'autre » (p. 47).

## LA BRETAGNE BÉNÉDICTINE

### L'ABBAYE DE SAINT-JACUT

#### Les origines

Dom Noël Mars, dans son *Histoire du Royal Monastère de St-Jacut-de-l'Isle-de-la-mer*, composée en 1649, commence par déclarer qu'il a « fort peu trouvé de choses » en fait de documents : force nous est, cependant, de nous inspirer principalement de sa chronique, qui n'est pas sans intérêt.

Il est de même assez peu renseigné sur la vie du fondateur de l'abbaye, saint Jacut ou Jagu, dont il a rédigé, en 1647, une très courte biographie, qui figure dans la troisième édition (1690) de *Vies des Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, où son style imagé ne dépare pas l'ensemble. Mais Dom Lobineau, avec l'esprit critique qu'on lui connaît, n'a pas laissé grand chose du récit édifiant à la trame un peu fragile : il se refuse à admettre la plupart des prodiges rapportés d'après la source principale, la *Vita SS. Jacuti et Guethenoci* du XII<sup>e</sup> siècle; il n'y voit qu'un démarquage des miracles qui émaillent la vie de leur illustre cadet, saint Guénolé.

Cependant, nous avons des points de repère solidement établis. Jacut et Guéthenoc, nés au Pays de Galles, sont débarqués, avec leurs parents, Fracan et Blanche ou Guen et l'ensemble du clan, dans la deuxième moitié du V<sup>e</sup> siècle, non loin de Ploufragan, où naquirent, un peu plus tard, Guénolé et leur sœur Clervie.

Les trois frères furent confiés d'abord à Budoc « le maître très élevé », qui tenait école monastique dans la petite île Lavret, près de Bréhat, mais les deux aînés le quittèrent bientôt pour aller mener de concert la vie érémitique. En définitive ils aboutirent à Landouart, île ou presqu'île — c'est tout un au Moyen-âge —, qui portera le nom de saint Jacut (1).

C'est dans cette presqu'île que Jacut et Guéthenoc menèrent la vie pénitente et retirée, traversée de soucis apostoliques, qui fut celle de nos vieux saints. Mais, « étant en ce lieu ils vécurent avec tant de sainteté et d'édification, qu'ils attirèrent plusieurs personnes à suivre leurs exemples. En effet, il s'y assembla tant de religieux que ces deux frères furent contraints de se séparer et de prendre chacun en son particulier la conduite de plusieurs religieux. »

Jacut mourut un 8 Février, mais Dom Noël Mars n'avait pas manqué de faire auparavant intervenir le roi Gradlon qui fit don au saint de

« toute l'île de Landouart et plusieurs autres terres, pour y construire un beau monastère duquel saint Jagu fut premier Père et pasteur... Il fit plusieurs miracles après sa mort, car plusieurs démoniaques ou fols étant arrivés en son monastère, aussitôt qu'ils avoient fait leurs prières en l'église de saint Jagu et qu'ils s'étoient baignés dans l'eau bénite que l'on croit avoir été faite par saint Jagu, ils sortaient sains et gaillards, ce qui a duré jusqu'à notre temps. »

Actuellement sa fête se célèbre principalement le 5 juillet ou quelque dimanche voisin, à l'occasion de l'anniversaire de la « Translation des saints Confesseurs Jacut et Guéthenoc », rapportée par les documents liturgiques du XV<sup>e</sup> siècle.

(1) On écrivait au XII<sup>e</sup> siècle Landoac, qui deviendra au XVI<sup>e</sup> Lan-doal et Lan-doual; la graphie Lan-douar est moderne, ce qui infirme certaines étymologies fantaisistes.

## Les abbés réguliers

L'histoire d'une abbaye s'écrit en fonction de celle de ses abbés, et pour nos antiques monastères bretons, une division s'impose partout : au temps des abbés réguliers, puis sous le régime de la commende, pour aboutir au commun désastre de la Révolution Française.

De l'abbé Hinguethen, Dom Noël Mars ne dit mot. C'était pourtant un personnage important. Il joua, sur la région côtière du nord de la Bretagne, un rôle de restaurateur de la vie monastique analogue à celui que remplit au sud saint Félix, au lendemain des invasions normandes. Il fut chargé par le duc Alain III de Bretagne, en liaison avec l'archevêché de Dol, de relever l'antique abbaye de saint Judaël à Gaël, qu'il réunit ensuite à Saint-Méen, vers 1024. Il remit de même sur pied, à Lanmeur, le monastère de saint Samson, le fondateur de Dol. C'est sans doute à cette époque que remonte le culte de saint Jacut dans le Trégor, en particulier à Plestin.

Il semble bien qu'à cette date, l'abbaye de Saint-Jacut occupe, pour plusieurs siècles une position privilégiée jusque sur le plan politique. L'abbé Mainon figure au Concile tenu à Reims en 1131 par Innocent II et y fait régler le différend qui l'opposait à la puissante abbaye de Marmoutiers (à Tours) au sujet de droits de vente de poisson à Dinan.

Son successeur, Henri, est délégué par le Pape pour arbitrer le conflit entre l'abbaye cistercienne de la Vieuxville et la famille du Guesclin en 1181. Il obtint d'Alexandre III, en 1163, une bulle, confirmée par Clément III en 1188, énumérant les possessions du domaine de Saint-Jacut, déjà constitué presque dans sa totalité. Henri joua un rôle prépondérant dans une enquête suscitée par la querelle séculaire entre l'archevêché de Tours et la métropole bretonne de Dol. Il témoigna que Hugon, le prélat de Dol, lors de sa bénédiction abbatiale et de la consécration d'un autel à Saint-Jacut, avait fait usage de son droit traditionnel du pallium, insigne réservé aux archevêques. En 1299, on le sait, Innocent III, à la suite d'interventions réitérées de Philippe-Auguste, trancha définitivement le débat en faveur de Tours, et, indirectement, au profit de l'influence française sur les diocèses bretons.

Au XIV<sup>e</sup> siècle l'importance de l'abbaye ne fait que grandir. En 1352, l'abbé Guillaume de Rays, de Ploubalay, signe les lettres des ambassadeurs envoyés à Londres pour traiter de la rançon du duc Charles de Blois; de même, il prend part aux Etats de Bretagne tenus à Rennes en 1386, pour le vote des subsides en vue de la continuation de la guerre contre les Anglais.

Son successeur, Olivier Péan, tient le quatrième rang aux Etats, après les abbés de St-Sauveur de Redon, de St-Melaine de Rennes et de St-Méen, avant ceux de Sainte-Croix de Quimperlé et de Landévennec. Signe certain d'un prestige de bon aloi, il obtient, en 1391, l'association de prières avec l'abbaye de Marmoutiers.

Avec le XV<sup>e</sup> siècle nous sommes à l'apogée de Saint-Jacut.

En 1406, au temps de l'abbé Jean Mansiau, Benoît XIII, pape d'Avignon, soucieux de renforcer son autorité fort précaire, charge l'abbé de Saint-Melaine d'aider Saint-Jacut à recouvrer ses droits usurpés par les Seigneurs de Dinan et autres.

« Cet abbé fit faire les cloîtres d'à présent, qui sont passables, fit vouter la nef de l'église et la croisée, fit faire le portail... et encore le logis abbatial et le grand coulombier.

Il obtint de Nicolas V (en 1449) permission de porter crosse et mitre et de donner les bénédictions solennelles. Il fut un des députés de Sa Sainteté pour faire les informations et miracles de la vie de St Vincent Ferrier, en la duché de Bretagne, avec les évêques de Dol et St-Malo; en l'honneur de ce saint il fit faire une petite chapelle au bas de nostre église où il voulut être enterré. »

Les ducs de la maison de Monfort, Jean IV et Jean V, tiennent à s'assurer la fidélité de l'abbaye, autrefois acquise à Charles de Blois et aux Penthièvre (Philippe VI de Valois avait même affecté de la prendre sous sa protection en 1382). Tous les anciens privilèges sont confirmés. Jean V veille particulièrement à soustraire à la juridiction des Penthièvre l'abbaye et ses sujets : il se considère, tel ses prédécesseurs, comme « son fondateur et souverain Seigneur ».

L'abbatit de Guillaume Milon, de Broons, 1443 à 1461, marque le sommet de cette période.

La ferveur des moines est sans doute à l'origine de la faveur pontificale. En 1470, Paul III avait autorisé Guillaume de Boiséon, religieux cistercien de N.-D. du Relecq, sur sa demande, à entrer à Saint-Jacut : « pour son plus grand bien et l'observance plus stricte de la règle ».

Et cependant, la décadence va commencer. A la mort de Bertrand de Broons en 1471, le duc François II fait interdire aux moines d'élire le successeur qu'il se réserve de désigner lui-même; c'est l'ébauche de la funeste institution de la commende : le ver est dans le fruit.

## Sous la commende

Le duc désigna comme abbé Etienne Milon, protonotaire apostolique, qui semblait devoir l'aider efficacement dans la défense de l'indépendance de la Bretagne. Le nouvel abbé intervint aux Etats de Redon en 1476 pour la ratification du désastreux traité de Senlis; en 1480, il se rend à titre d'ambassadeur chez Maximilien, Roi des Romains, pour négocier le mariage d'Anne de Bretagne.

Voici en 1499 le nouveau commendataire : Jean, archevêque de Tarse et archidiacre de Dinan. Suivent deux cardinaux italiens : en 1704, Antoine Pallavicini, cardinal du titre de Saint-Praxède, neveu d'Alexandre VI; déjà titulaire des évêchés d'Oronte, de Vintimille, de Pampelune et de Palestrina, il avait manqué de peu l'abbaye St-Melaine; en 1511, Bernard de Tarlat ou de Bibienne, du titre de Sainte-Marie in Porticu. Ce dernier eut à lutter contre l'opposition des religieux, appuyés par la Reine Claude de France, fille de la Reine Anne et héritière de ses prérogatives en Bretagne. Moyennant une pension, le cardinal accepta de démissionner en 1516, en faveur de Jean des Cognets, élu par les moines et qui, d'ailleurs, depuis 1507, gérait l'abbaye au nom du lointain commendataire. Court répit : la lutte reprend en 1520. Le pape avait nommé un certain Jean Cinthio; la Reine Claude lui opposa d'abord Jean Dollo, qui n'était même pas religieux; puis elle se rallia au suffrage des moines qui avaient désigné Georges de Guémadeuc : « très honneste religieux de ladite abbaye, écrit-elle au Souverain Pontife. Cette abbaye estant finitime et frontière de la Bretagne, il estoit besoin d'une personne fidelle ». Au vrai, Georges de Guémadeuc, candidat des grandes familles du voisinage, n'était même pas clerc minoré, tout prier d'Hénansal et d'Escoubiac qu'il fut; il attendra vingt ans avant d'entrer dans les ordres et finira par démissionner dès 1559, pour infirmité ou peut-être pour motif de conscience.

Mais « ceux de cette maison (de Guémadeuc) ont fait leur possible pour garder l'abbaye dans leur famille et firent pour cette raison résigner l'abbaye à l'abbé suivant, Louis de Saint-Méloir. » Entré fort jeune au monastère, il resta en tutelle pendant ses vingt-cinq ans d'abbatiate et se montra piètre administrateur. Comptons cependant à son actif son souci de la liturgie : on conserve à Rennes le psautier du XV<sup>e</sup> siècle où il a inscrit de sa main la liste des saints honorés au monastère. Enfin il prit soin de faire renouveler par Charles IX, en 1570, les privilèges de l'abbaye qui n'avaient fait l'objet d'aucune confirmation depuis la Réunion de la Bretagne à la France : Saint-Jacut vit encore sur son prestige.

Robert Harens (1584-1600) n'est autre que le chapelain des Guémadeuc, qui l'avaient contraint à entrer en religion pour prendre la succession. Il mourut réfugié au château de Guébriac chez ses protecteurs, sans résigner l'abbaye. Ce fut alors la commende officielle.

En 1600, Henri IV fit nommer Louis de Brébant, âgé de 15 ans. Clément VIII, en lui accordant ses Bulles, avait exigé que le tiers des revenus fut consacré aux réparations, que l'abbé prit les ordres sacrés dès qu'il serait en âge, et que le monastère fût désormais réservé à des religieux... Le jeune abbé se refusa à entrer dans les ordres, résigna son bénéfice en 1614.

Pierre de Francheville, chanoine de St-Brieuc, fut un digne ecclésiastique, présent avec honneur aux Etats de 1621 et 1622, député en Cour des Etats en 1630. Il entreprit résolument de procéder à la réforme de son abbaye « en quoi il fut secondé par ses religieux ».

### La réforme de Saint-Maur

Il avait essayé vainement d'agréger son monastère à la vertueuse Société des Bénédictins de Bretagne.

Mieux valait s'adresser à la Congrégation de St-Maur, patronnée par le Cardinal de Richelieu. Repoussés une première fois, en 1633 : « l'Abbé et les Religieux picquez de ce qu'ils ne pouvaient si promptement obtenir l'accomplissement de leurs désirs, ils se résolurent de recevoir des novices pour les aider à faire l'office divin et, pour cet effet, reçurent toutes sortes de personnes, tant prestres qu'autres religieux. De quoi n'ayant eu beaucoup de satisfaction, ils appelèrent le Révérend Père Dom Thomas Hingant... mais plusieurs s'estant bandez contre luy, il fut contraint de sortir de l'abbaye. »

En définitive, à la suite de diverses interventions du Parlement de Bretagne, la Congrégation de St-Maur finit par prendre possession du monastère, en la personne de Dom Germain Morel, prieur de St-Melaine de Rennes, le 29 mars 1647.

Ce fut le début d'une période de vie régulière et de prospérité matérielle : remise en état de l'église abbatiale, construction d'un grand corps de logis « le monastère n'estant pas en estat de recevoir une communauté ».

Mais la commende ne quitte pas la place.

A Pierre de Francheville succède, en 1651, son neveu Louis-Hercule de Francheville, prieur de Notre-Dame de Lannion ; il ne prit jamais les ordres.

Quant aux abbés qui suivront jusqu'à la Révolution, il s'agit d'ecclésiastiques pour la plupart étrangers à la Bretagne. Retenons le nom d'Antoine-Joseph des Laurents,

d'Avignon, (1772-1785) vicaire général, puis évêque de St-Malo, en même temps qu'abbé de Coatmalouen, prélat zélé et animé d'une foi intègre.

Le dernier abbé de Saint-Jacut, Barthélémy-Philippe d'Andrezel, originaire de la Franche-Comté, député à l'assemblée Générale de Clergé en 1785, était vicaire général de Bordeaux ; il assista son archevêque, Mgr Champion de Cicé (le frère du dernier abbé de Landévennec) dans ses fonctions de garde des sceaux. Il semble qu'il ne parut pas en Bretagne ; il s'exilera en Angleterre en 1792.

Peu d'événements saillants ont illustré les dernières pages de l'histoire de Saint-Jacut : voici pourtant deux faits qui méritent d'être rappelés.

Le 3 juin 1727 mourut à Saint-Jacut Dom Alexis Lobineau, né à Rennes en 1666, profès de l'abbaye St-Melaine, auteur, entre autres choses très diverses, d'une monumentale *Histoire de Bretagne* et d'une édition critique de *Vies des Saints de Bretagne*. Paris l'avait relégué dans la lointaine abbaye bretonne, peut-être sous prétexte de ses tendances jansénistes, plus probablement pour avoir gravement déplu à la vindicative famille de Rohan, qui ne lui pardonnait pas d'avoir « rasé par le pied » ses orgueilleuses prétentions à remonter à la dynastie du fabuleux premier Roi de Bretagne, Conan Mériadec.

En 1758, l'abbaye échappa de justesse aux déprédations des Anglais, lors de leur débarquement à Saint-Cast.

« Le prince Georges d'Angleterre, qui monta sur le trône deux ans après sous le nom de Georges III, faisait partie de l'expédition. Descendu à terre, il se rendit au couvent des Carmes du Guildo, et, se trouvant à une fenêtre du réfectoire pour suivre de l'œil un engagement où les troupes bretonnes repoussaient vivement les Anglais, il manqua d'y être tué par une balle qui brisa un vitrage près de lui. On le conduisit aussitôt à l'abbaye de Saint-Jacut ; il y fut reçu par les moines avec tous les égards dus à son rang, et on lui procura le moyen de s'embarquer pour rejoindre sa flotte (il repartit pour l'Angleterre sans plus insister). Cet acte leur valut une garantie pour les événements ultérieurs. »

### Les possessions de l'abbaye

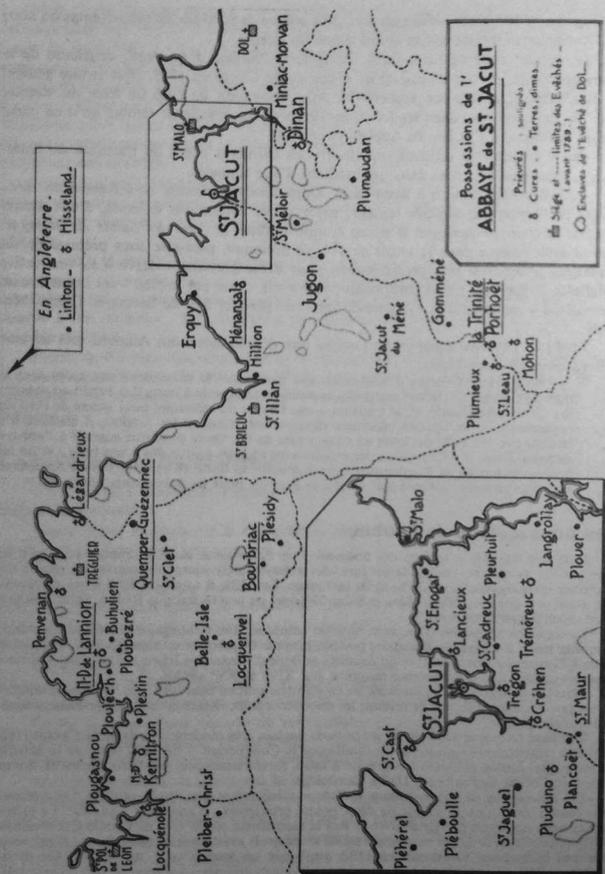
Il ne faut pas que le tableau des possessions de Saint-Jacut nous en impose plus qu'il ne convient : le monastère, comme la plupart des abbayes bretonnes, était pauvre en regard des opulentes maisons religieuses du nord de la France. En 1629, il totalisait 7500 livres de revenu net, à peu près comme à Saint-Méen et Saint-Melaine, un peu moins que Redon, Saint-Mathieu étant réduit à cinq mille livres.

Le chanoine Lemasson note, avec quelque emphase, que l'abbaye, « placée au quatrième rang à la tenue des Etats de Bretagne, posséda jusqu'à 14 prieurés et présenta à la nomination jusqu'à 22 cures » ; c'est en effet ce qu'énumère la Bulle d'Alexandre III en 1163, il faut y ajouter quelques acquisitions d'importance moyenne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Mais la valeur réelle de ce domaine ira en s'amenuisant au cours des âges. D'ailleurs nombre de ces prieurés étaient de peu de revenu ; les plus importants, détachés de l'abbaye-mère, avaient leur titulaire propre.

L'abbaye fut privée assez tôt de ses prieurés anglais, très modestes. Ils dataient d'avant 1163, peut-être remontaient-ils au temps de Guillaume le Conquérant ? En 1450 (date de la bataille de Formigny) Linton et Sainte-Marguerite d'Island, furent confisqués par le roi Henri VI qui en fit don au Collège de Pembroke Hall à Cambridge.

Les possessions de l'abbaye dans le Trécor mériteraient une étude spéciale. Ce domaine très étendu était groupé autour de deux points principaux : Lannion et Lanmeur. Le prieur de Kermaria-an-draon partageait avec le Roi la suzeraineté sur la ville de Lannion, il nommait le vicaire perpétuel de la paroisse érigée au XIV<sup>e</sup> siècle. Il avait droit de haute, basse et moyenne justice et la duchesse Constance, en 1199, avait créé un droit d'asile au Mimiky. Ses droits féodaux n'étaient pas négligeables : outre des redevances diverses à Lannion et dans les environs :



droit à la pêche au saumon entre les deux ponts, taxe pour le passage sur le pont de Kermaria les jours de foire, etc. Le prieuré, qui avait dès l'origine, son titulaire, fit retour à l'abbaye après 1703 et il était affermé, tous revenus compris, pour une somme de 1800 livres, bien peu pour un prieuré de cette envergure (1).

Lanmeur, fondation de l'abbé Hinguethen au XI<sup>e</sup> siècle, enclave importante de Dol, était d'un autre rapport à ses titulaires ou commendataires, généralement personnages importants : le dernier était vicaire général de Dol : François de Hercé. Le revenu était de 3.400 livres.

L'abbaye de Saint-Jacut possédait directement, à la veille de la Révolution, en plus des dîmes groupées dans le voisinage immédiat du monastère, quelques redevances dispersées à Locquenvel, Plésidy, Belle-Ile-en-terre et Quemper-Guézennec. Ses propriétés territoriales, en dehors de celles situées à Landouard, se réduisaient aux prieurés de St-Jacut et de Locquenvel, aux deux belles métairies de Lancelieux, plus deux moulins à eau, le moulin à vent de l'Epine en Trégon et celui de Buglaic, les îles des Ebihens et le rocher de la Colombière. Le revenu brut atteignait 15.000 livres, dont 5.000 à l'abbé commendataire et 3.000 aux religieux. Le reste passait surtout à régler les portions congrues des recteurs et curés de St-Jacut, Lancelieux, Ploubalay et Créhen et à assurer les réparations des quatre églises ainsi que l'acquit des impositions qui étaient lourdes. De plus, il convient de mentionner que les moines de Saint-Jacut furent fidèles jusqu'au bout au devoir de l'aumône : au moment de disparaître, il y consacraient 560 livres, le septième de ce que leur laissait l'abbé commendataire.

Les bâtiments claustraux comprenaient principalement un grand corps de bâtiment, façade au midi sur 90 mètres de longueur avec une construction plus petite à angle droit exposée à l'Ouest. Le cloître se développait sur près de 20 mètres. L'auditoire est noté comme en mauvais état; d'ailleurs tout cet ensemble avait besoin de réparations urgentes, surtout pour les couvertures, et ne fut pas estimé plus de 10.000 livres en 1791.

L'église avait la forme d'une croix latine et mesurait 35 mètres de longueur pour 26 de largeur au transept et 12 sous voûte.

### La fin de l'abbaye

En 1790, le monastère ne comptait plus que quatre religieux, au lieu de douze en 1727, neuf en 1768. La Congrégation de Saint-Maur, dont il faisait partie, déclina rapidement; le Jansénisme l'avait infectée, si bien que le Pape Innocent III songea à la supprimer toute entière. De 1.917 religieux en 1770, elle était tombée à 1.652 répartis en 198 maisons. Dans le département des Côtes-du-Nord on dénombrait dix maisons rentées de moines (Bénédictins, Cisterciens, Prémontrés) réunissant quarante huit religieux, dont la moitié, dès 1790, demanda à rentrer dans le monde.

L'avant dernier prieur de Saint-Jacut, Dom Michel Le Syre, est hors de cause; il mourut tout au début de la Révolution, les trois survivants firent tous défection. Jusque là on ne pouvait leur reprocher que de mener une vie bourgeoise, sans grandes mortifications et surtout sans esprit de pauvreté...

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ces derniers moines de l'abbaye bretonne étaient tous des étrangers à la province: Dom François-Denis Huet, prieur, du Maine-et-Loire, Dom Joseph Bourreau de Savigny, de Montsoreau et Dom Honoré-Magloire Potier de Lingreville, d'origine normande.

La liquidation des possessions de l'abbaye alla bon train. La municipalité de St-Malo avait soumissionné, à charge de prompt revente, pour un total de 142.928 livres, tous les biens de Saint-Jacut sis dans les districts de Dinan et de Lamballe; elle fit de même pour le domaine de l'abbaye de Beaulieu en Languédias.

(1) M. Léon Dubreuil qui nous a communiqué obligamment ses notes prépare la publication d'une étude d'ensemble sur le prieuré de Lannion et ses dépendances.

Les acquéreurs en détail sont presque toujours des hommes de loi, notaires, juges, avocats, quelques propriétaires. Les petites gens ne profitèrent guère de la spéculation.

Les terres se vendirent généralement très bien; ce n'est que plus tard qu'intervint la dépréciation massive que l'on sait. L'Eglise, en assez bon état, avait été estimée à très bas prix, 1800 livres — sans doute pour encourager les Jaguens à l'acheter en remplacement de leur petite église paroissiale, tout juste bonne à loger le bois de la troupe. Elle était condamnée, elle aussi, à servir de carrière. Delourmel, grand acquéreur de biens nationaux, revendit le tout en 1806; le contrat ne parle plus que de ruines; le vendeur se réserva pour sa part : « une porte, un portail, une cheminée, une pierre tombale et un dessus d'autel ».

La Providence réservait à l'antique monastère une discrète revanche. Le rez-de-chaussée du grand corps de bâtiment restait debout après la Révolution : le nouvel acquéreur entreprit d'élever sur ce solide fondement deux étages et d'ajouter au nord du cloître un autre bâtiment, il comptait y installer une caserne de douaniers ! Ce fut au profit d'un aimable essaim qui s'y installa en 1875 : les religieuses de l'Immaculée-Conception de St-Méen qui, rajeunissant le tout, y ont ouvert une hospitalière maison, sans compter une école au bourg. On a rappelé délicatement que c'est un abbé de Saint-Jacut, Hingluthen, qui, au XI<sup>e</sup> siècle avait restauré l'abbaye de St-Méen dont elles perpétuent le nom.

Il n'est pas jusqu'à Dom Lobineau qui ne connaisse une tardive réhabilitation. A l'occasion de la découverte de ses restes, Arthur de la Borderie, qui se reconnaissait son fervent disciple, prit l'initiative de faire élever, sur l'emplacement de sa tombe, un menhir marqué à son nom et surmonté d'une « croix primitive ». Le 3 Mai 1886, devant une assemblée de choix, Mgr Boucher, évêque de St-Brieuc, procéda à l'inauguration et bénit la statue de saint Jacut qui marque le souvenir du cloître gothique disparu.

#### Les Abbés de Saint-Jacut

(d'après Dom Mars, Dom Taillandier et le Chanoine Lemasson).

- |   |   |
|---|---|
| 1. Saint-Jacut, 5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> s. | 21. Guillaume Milon, + 1461.                    |
| 2. Hinguethen, + 1032                             | 22. Bertrand de Broons, + 1471                  |
| 3. Guimar, 1075-1090.                             | 23. Etienne Milon, 1475 à 1498.                 |
| 4. Marcherius, en 1118.                           | 24. Jean, archevêque de Tarse, 1499.            |
| 5. Guillaume, 1128.                               | 25. Antoine Pallavicini, 1507.                  |
| 6. Mainon, 1131.                                  | 26. Bernard Bibiana, 1511 à 1516.               |
| 7. Henry, 1159                                    | 27. Jean des Cognets, + 1520.                   |
| 8. Daniel, 1201.                                  | 28. Georges du Guémadec, 1522 à 1559.           |
| 9. Nicolas, 1210.                                 | 29. Louis de St-Mélor, 1559 à 1584.             |
| 10. Alain, 1233.                                  | 30. Robert Harens, 1584 à 1600.                 |
| 11. Mathieu, 1251.                                | 31. Louis de Bréband, 1600 à 1614.              |
| 12. Simon, 1274.                                  | 32. Pierre de Francheville, 1614 à 1651.        |
| 13. Geoffroy, 1303.                               | 33. Louis-Hercule de Francheville, 1651 à 1687. |
| 14. Guillaume, 1309.                              | 34. R. Fouquet du Breil, + 1706.                |
| 15. Eudon, 1336 à 1349.                           | 35. Jn. Rousseau de l'Aubanie, 1706 à 1760.     |
| 16. Guillaume de Rays, + 1390.                    | 36. Yves-Alex. de Marbeuf, 1760 à 1767.         |
| 17. Olivier Péan, + 1404.                         | 37. Charles-Laurent de Rays, + 1772.            |
| 18. Jean Mansiau, + 1417.                         | 38. Antoine-Joseph des Laurents, + 1785.        |
| 19. Guillaume le Veneur, 1418.                    | 39. Barthélémy-Philibert d'Andrezel.            |
| 20. E..., en 1442.                                |   |

## CHRONIQUE

Les nombreux visiteurs venus cet été à Landévennec, individuellement ou en groupe, parmi lesquels nous devons citer en particulier LL. Exc. Mgr Jacquemin, évêque de Bayeux, et Mgr Stourm, évêque d'Amiens, ont pu constater l'avancement des travaux. C'est au sujet du cloître que les avis restent les plus partagés, mais il faut attendre que l'habillage en soit réalisé. Le principal effort de l'été, mise à part la période des congés payés, a porté sur la continuation des aménagements intérieurs. Pendant que les carrelers, dont notre dernière chronique annonçait l'arrivée sur le chantier, achevaient les dernières cellules et les quatres grands couloirs, les maçons achevaient les enduits intérieurs et amorçaient les finitions; sans doute ne sont-ils plus pour très longtemps sur le chantier. Les plâtriers revenaient à leur tour pour finir les plafonds qu'ils avaient dégrossis, monter les dernières cloisons et plâtrer le dessous des escaliers. Quelques électriciens venaient mettre en place les fourreaux et aiguilles destinés au passage des fils téléphoniques, puis ce fut le tour des serruriers, pour « débiller » les rampes et les poser, ainsi que les chassis des portes métalliques, et des menuisiers venus pour le montage et la pose des portes intérieures. Les chaudières sont en place depuis le début de juillet; sans doute pourra-t-on prochainement procéder aux essais, mais il faut auparavant trouver une autre cuve à mazout, celle sur laquelle nous comptons ayant laissé apparaître quelques points faibles juste au moment où, les travaux de soudure et de préparation étant achevés, nos forgerons se préparaient à la faire descendre dans sa fosse.

Nous ne pouvons nommer tous les aides bénévoles qui nous ont apporté un précieux renfort, prenant parfois sur leurs congés payés. Ils savent comment se manifeste notre reconnaissance ! Ne citons ici que les groupes : petits séminaristes de Quintin, qui ont fait du travail dans les ruines et du nettoyage sur le chantier, grands élèves du collège de St-Malo, dont l'apport fut précieux pour les battages et pour toutes sortes de travaux au chantier, petits séminaristes de Pont-Croix et de Châteaugiron, qui consacrent une journée de leur camp à venir aider la communauté. C'est ainsi que nous avons pu assurer l'approvisionnement du chantier en mosaïques, sable, briques, commencer la peinture des fenêtres, et le nettoyage après le passage des plâtriers.

L'automne verra la fin de ces divers travaux, ainsi que la pose du matériel sanitaire, l'installation définitive de la chaufferie et sans doute l'achèvement de l'installation électrique. Nous en serons presque au stade des finitions... ce qui ne veut pas dire que tout soit fini. Il reste, en particulier, un immense travail de nettoyage (brossage des cloisons, nettoyage des vitres, des sols...) avant de commencer les peintures intérieures, dès que le ciment sera suffisamment sec, sans compter les travaux de propreté aux abords du monastère, récemment dégagés par un petit bulldozer venu combler les tranchées de canalisations. Et cela devient assez pressant car il ne faudra sans doute plus tarder beaucoup avant de préparer l'opération « déménagement », en commençant au moins par quelques ateliers qui devront fonctionner sur place avant l'installation définitive.

**Le 22 Novembre prochain notre Révérendissime Père Abbé célébrera à Kerbénéat le vingt-cinquième anniversaire de sa profession monastique.**

**Nos amis et lecteurs auront à cœur de s'unir à l'action de grâce du jubilaire et aux prières reconnaissantes de ses fils.**

- Nous accepterions volontiers les anciens numéros de PAX : en particulier 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 9 - 10 - 13 - 16 - 17 - 18 - 21 à 31. Merci.

- Deux cloches devront sonner à Landévennec l'été prochain. Leurs notes cristallines voudraient alors carillonner leur reconnaissance à chacun de ceux qui, d'une façon ou d'une autre, auront contribué à leur fabrication.

## BIBLIOGRAPHIE

**DASSON UR GALON**: Résonances d'un cœur. Poèmes de Loelz Herrieu. Un volume de 250 pages, illustré par Patrick Guérin. Édition « Dinnamb », 1957. Édition ordinaire 600 frs, de luxe : 1.000 francs. En librairie ou chez: l'Abbé Henrio, Institution St-Yves, Pontivy, C.C.P. Nantes 1.617.66.

Cette œuvre posthume de Loelz HERRIEU, mort à Auray en 1953, poèmes en dialecte de Vannes, avec la traduction française en regard, nous livre le meilleur du cœur de ce Bard Labourer, le Barde Payzan, qui édifie une œuvre littéraire de premier choix, tout en gagnant le pain des siens, dans sa ferme d'Hennebont, littérateur populaire, de la lignée de ses contemporains : « Dir-nadors » et « Ar Teodets », avec, en plus, le mérite d'être parti d'une simple instruction primaire qu'il développa étonnamment.

Le recueil se divise en trois parties: au temps des Fleurs —, au temps des Fruits —, à la Chute des feuilles. La première partie est composée surtout de chansons d'une inspiration peut-être moins originale, mais d'une forme très soignée.

« Au temps des Fruits » est d'allure plus composite. Almanacs poésies comme cette subodé au mois de mai: « de plus beau temps de la terre »; l'évocation (en 50 pages) des neiges villageoises de Landrelin dans la manière du Brizeux le plus concret ou des célèbres gravures d'Olivier Perrin; la note épique avec la geste de « Janned Flam Hennebont ».

« La Chute des feuilles » est la partie la plus personnelle, la plus pénétrée d'esprit chrétien, avec une pointe de mélancolie, relevée par l'espérance éternelle. C'est l'attente de la destinée de tout homme. *Ar Heut er Vered*, sur le chemin du cimetière. Le recueil se clôt sur le beau poème « Au beau temps des fleurs », dédié à ceux qui m'aiment:

« C'est par une belle journée de mai, à la tombée du jour »

« Que j'aimerais mourir en paix avec vous, à mon Dieu ».

Dieu exauce le dernier souhait du Barde Payzan, c'est par un beau crépuscule de mai qu'il quitta ce monde d'ingratitude, après avoir pardonné chrétiennement à ceux qui ne l'aimaient pas.

**YVES MAHYEUC**, par l'abbé Henri Poisson. 180 pages, nombreuses illustrations, plusieurs plans.

Dans le style aisé que nous avons déjà apprécié dans sa populaire *Histoire de Bretagne* et sa *Vie de l'abbé Perrot*, Monsieur l'abbé Poisson nous présente la vie de Yves Mahyeuc, 1462-1541. Cette « lumière de l'Ordre des Frères Prêcheurs », évêque de Rennes de 1508 à sa mort, méritait bien d'être tirée de l'oubli.

Sans doute, nous manquons de détails sur sa vie apostolique et son ministère d'évêque, mais nous en savons assez pour le suivre dans les principales étapes de sa vie depuis un séjour comme jeune religieux à Morlaix et à Nantes, à Saint-Maximin, comme prieur, son rôle de confesseur de la duchesse et reine, Anne de Bretagne, jusqu'à sa sainte mort dans l'étroite cellule de son manoir épiscopal à Bruz. Il se présente comme un émule de saint Guillaume Pinçon, évêque de St-Brieuc: même prédilection pour les pauvres, même souci de sa charge de pasteur, défenseur de la morale et des droits de Dieu.

Mais c'est surtout occasion pour l'auteur, débordant largement son sujet, de nous tracer un tableau magistral de la société bretonne sur tous les plans: religieux, social, politique, depuis l'enfance de la bonne duchesse jusqu'à la fin prématurée de l'éphémère petit duc François III. Au total une véritable initiation à l'histoire de la Bretagne dans ce tournant décisif de son histoire qui aboutit à la réunion à la France. Nous avons particulièrement apprécié les chapitres, très denses sur Yves Mahyeuc, confesseur de la duchesse Anne, et la Réforme des maisons religieuses à cette époque de transition, avant la grande décadence amorcée par la funeste institution de la commende. Il nous reste à souhaiter que le présent ouvrage serve de préface à une ferme reprise du procès de canonisation déjà sérieusement entamé au XVII<sup>e</sup> siècle par Mgr Cornulier, appuyé par les États de Bretagne, répondant aux vœux du peuple qui, depuis longtemps, honorait d'un culte les images et les reliques — aujourd'hui disparues — du « bienheureux Yves ».

## LES AMIS DE LANDEVENNEC

— L'Association « LES AMIS DE LANDEVENNEC » a pour but de grouper toutes les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressent à la reconstruction de l'Abbaye.

— On peut s'y inscrire comme membre :  
DONATEUR : plus de 10.000 fr.    PROTECTEUR : 5.000 francs  
FONDATEUR : 10.000 francs    BIENFAITEUR : 1.000 francs

— Aux intentions des Amis, vivants et défunts, une Messe est chantée chaque dimanche à Kérébénéat et une Messe célébrée chaque jeudi à Landevennec.

### Membres Donateurs

Jacquet, Michel, M. Paris.  
Famille Cloarec, Guimiliau.

### Membres Fondateurs

Favé, Yves, M. et Mme, Plouider.  
Gall (Le), Thomas, M., Morangis (S.-et-O.).

### Membres Protectors

Lanchez, Mme, Loc-Eguiner-Ploudiry.

### Membres Bienfaiteurs

Autret, Marcel, M., Rome.  
Boudard, M. et Mme, Rennes.  
Conan, Jean, abbé, Nemours (A.F.N.).  
Damon, M., Biola.  
Deniau, M. et Mme, Paris.  
Denis, Mme, Montreuil-sous-Bois (Seine).  
Escuyrac (d'), Suzanne, Mme, Cazes Mondenard.  
Ganne, Louis, M., Maiche (Doubs).  
Grand, Roger, M. et Mme, Paris.  
Gudguen, Mme, Plonévez-Forzay.  
M. le Curé de La Haye-Pendel (Manche).  
Keribin, M. et Mme, Gourlizon.  
Lauzonier, M., Villers-Bocage (Calvados).  
Morel, M., Fontarlier.

Pen, Paul, M. et Mme, Mostaganem.  
Pen, Yvon, M. et Mme, Brest.  
Pleybert, Denise, Mlle, Rouen.  
Régnaud, André, M. et Mme, Lozarches (S.-et-O.).  
Rubinmann, M. et Mme, Paris.  
Seidenhart, André, M. et Mme, Paris.  
Tronios, Fernand, M., Paris.  
Villame, Mlle, Nancy.  
Vittet, M., Arcueil (Seine).  
Walshapier, M., Paris.  
Zunino, M. et Mme, Baudonvillers (Meuse).  
Le Moigne, Alexandre, Mme, Loc-Eguiner-Ploudiry.  
Sévère, Jean, M., Plougoum.

### A titre posthume

Membre Fondateur: Biger, Pierre-Marie, Mme, née Trellu, Plouganeuc.  
Membre bienfaiteur, Biren, Mme, Lopérec.

Nous avons à remercier — une fois de plus — Messieurs Skilton et Hillmann (Connecticut, U. S. A.) qui sont venus, ces été, à Kérébénéat même nous remettre la photocopie de l'Évangilaire de Landevennec conservé à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford.

Nous remercions de ce livre.

## † NOS DÉFUNTS

MM. Félix Guicheur et Henri Chevert, Ile-de-Sein (disparus en mer); Mlle Loach-meur, Plouganeuc; Mme Vve Mével, Brasparts; Mlle Marie L'Her, Pont-l'Abbé; Mme Vve Quétem, Roncoff; Mme Cosien, Pleyben; M. l'Abbé Joseph Nicolas Carantec-Henric; M. l'Abbé Hervé Guennec, St-Pierre-Brest; M. l'Abbé Louis Lozé, ancien recteur de St-Derrien; M. François Kerdidié, Plouvoign; Mme Vve Yves Le Bars, Mespaul; M. Auguste Abhalia, St-Méen; Mme Jean-Pierre Eusen, Guimiliau; Mme Féron, Landernou; M. Alexandre Cédias, Brest; M. Louis Cazez, Plouvoign; Lieutenant Denis, tué en Algérie; M. Louis Le Miner, Pont-l'Abbé.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs, le fils de Monsieur le Vicomte de Rodolice, maire de Lanneffret, le Capitaine Henri de Rodolice, tué en Algérie.

